



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1394 du 27 décembre 2011

**La Fédération vous souhaite
à toutes et à tous un très joyeux Noël**

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. <u>5^{ème} Congrès de l'O.F.I.C.T.-C.G.T.</u>	
- Document de mise en débat	3-12
- Repères revendicatifs	13-14
- Fiche d'inscription	15
- Fiche de candidature	16
- Note D.R.H. aux services	17
4. <u>Présentation par la Ministre de la Stratégie Ministérielle</u>	
- Tract C.G.T. distribué à l'entrée	18-19
- Note aux organisations	20-21
5. Lettre C.G.T. au Secrétaire Général FO sur le RST	22-23
6. Courrier – réponse du ministère sur les voies navigables	24-25
7. Officiers de port adjoints : billet d'humeur SNOP-CGT	26
8. Déclaration CGT au CCAS du 15 décembre 2011	27-28
9. Conférence de Durban : Communiqué CGT	29-30
10. Calendrier 2012 des réunions fédérales	31



AGENDA

Mardi 3 janvier 2012 :

Secrétariat de l'UIT

Mardi 3 janvier 2012 :

Réunion du Collectif fédéral Mer

Mardi 3 janvier 2012 :

Réunion du groupe de travail « outil syndical » UGFF / FDSP

Mardi 3 janvier 2012 :

Réunion des SG des UF des DIRM à Montreuil

Mardi 3 janvier 2012 : OS/DRH :

Mise en place CHSCT

Mercredi 4 janvier 2012 :

OS/Cabinet sur le RST

Mercredi 4 janvier 2012 :

Journée d'étude sur le secteur Mer organisée par les 3 fédérations : Syndicats Maritimes, Officiers de la Marine Marchande et Equipement - Environnement

Mercredi 4 janvier 2012 :

Réunion fédérale sur les voies navigables

Jeudi 5 janvier 2012 :

Journée d'étude fédérale sur les CT et CHSCT

Lundi 9 janvier 2012 :

Bureau UGFF

Mardi 10 janvier 2012 :

OS / DRH, groupe d'échanges du MEDDTL

Mardi 10 janvier 2012 :

Réunion fédérale sur la démarche revendicative en direction de l'encadrement

Mercredi 11 janvier 2012 :

Secrétariat fédéral

Jeudi 12 janvier 2012 :

OS / DRH Bilan des élections du 20 octobre 2011

Mardi 17 janvier 2012 :

OS/Cabinet sur le RST

Mardi 17 janvier 2012 :

CGT / DRH sur catégoriel 2012

Mercredi 18 janvier 2012 :

Réunion du collectif fédéral revendicatif

Jeudi 19 janvier 2012 :

l'IHS - CGT « le Front National démasqué par l'histoire » à Montreuil salle du CCN

Lundi 23 janvier 2012 :

Bureau UGFF

Mardi 24 janvier 2012 :

OS / DRH Groupe d'échanges du MEDDTL

Mercredi 25 janvier à 9 h 00 :

bureau fédéral

Lundi 30 janvier au vendredi 3 février 2012 :

Stage fédéral de formation sur l'action sociale

Mardi 31 janvier 2012 :

Meeting CGT au Zénith à Paris

Mercredi 1^{er} au vendredi 3 février 2012 :

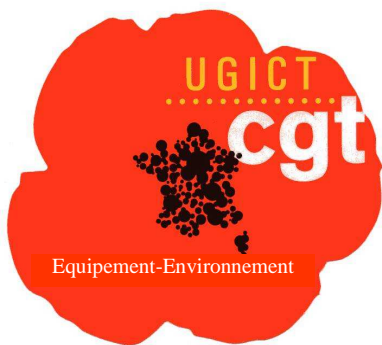
Congrès de l'OFICT-CGT



INFOS BREVES

	<p>TARIFS DU GAZ La hausse va peser sur le pouvoir d'achat</p>
<p>Le gouvernement a choisi la date du 13 décembre, journée d'action des salariés « contre l'austérité et pour les revendications », pour annoncer la hausse de 4,4 % des tarifs réglementés du gaz, mesure qui va peser encore lourdement sur le pouvoir d'achat des français, quand la part de l'énergie, ce bien indispensable, prend de plus en plus de place dans les dépenses des ménages. Et ce n'est pas l'augmentation de la réduction forfaitaire pour les foyers démunis, soit un maximum de 14 euros qui va compenser cette hausse et réduire la précarité énergétique des 1,5 à 2 millions des foyers éligibles au tarif social.</p>	
	<p>FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE La pression et la précipitation sont toujours mauvaises conseillères</p>
<p>Les caisses nationales de Sécurité sociale, CNAF, CNAV, CNAMTS, ACOSS, sont saisies en urgence d'un projet de décret instituant un haut conseil du financement de la protection sociale. Cette procédure accélérée ne permet pas de mener la réflexion sur la manière la plus pertinente et la plus démocratique d'aborder la question. Depuis des années, la CGT revendique l'ouverture d'un débat national. Il est nécessaire de remettre de la cohérence entre les différents dispositifs et plus de justice entre les financeurs pour dégager de nouvelles recettes afin de garantir la mise en sécurité sociale de l'ensemble de la population. La proposition de création d'un Haut Conseil du Financement de la protection sociale au moment où les dépenses sociales sont les cibles des plans de rigueur au niveau de l'Europe n'est pas de bon augure.</p>	
	<p>AVIS DE LA CONFERENCE NATIONALE DE SANTE De bonnes intentions et peu de propositions concrètes</p>
<p>La Conférence Nationale de Santé qui se réunit le vendredi 16 décembre est consultée pour avis sur les « éléments de réflexion pour une politique nationale de santé 2011 – 2025 » proposés par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé. Cet avis constitue plus une liste à la Prévert de toutes les bonnes intentions mises en avant ces dernières années. Il semble déconnecté de la réalité de la dégradation de notre système de santé fortement ressentie par la population. En effet,</p>	
	<p>RSA Label arnaque</p>
<p>Le RSA n'est pas, et loin de là, la belle avancée sociale de lutte contre la pauvreté, bien au contraire elle l'institutionnalise rendant les pauvres encore plus pauvres, fragilisant toujours plus des milliers de personnes. Les conditions, pour être bénéficiaire du RSA, sont plus drastiques que celles qu'il y avait pour devenir allocataire du RMI. Inutile de demander le RSA si un jour vous avez pu faire l'acquisition d'un logement, d'une voiture... Vos biens personnels, votre entourage familial font l'objet d'une enquête minutieuse... Ils pourraient subvenir à vos besoins. Le RSA permet de travailler, et selon le dire du gouvernement d'avoir un supplément de revenu provenant du travail. Que nenni ! Le RSA, et en particulier le RSA d'activité, privent certains salariés de droits, d'exonérations éventuelles. Pour n'en nommer que quelques uns, la CMU, la taxe habitation et la redevance audiovisuelle, la gratuité des transports sur certains territoires...</p>	
	<p>LOGEMENT La CGT ne cautionnera pas la mort du « 1 % Logement » et le détournement de l'argent des salariés</p>
<p>Les décrets relatifs aux emplois et enveloppes de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction ont été soumis au vote du Conseil National de l'Habitat du 12 décembre. La CGT a décidé de voter contre et demande au gouvernement de tenir compte de la démocratie sociale, en suivant l'avis négatif émis. L'Etat en rachetant 3,25 milliards d'euros sur les ressources du 1 % logement pour la période 2012 – 2014, afin de financer les agences nationales pour la rénovation urbaine et de l'habitat (ANRU et ANAH), dont les politiques sont pourtant de sa responsabilité, montre son mépris vis-à-vis des organisations syndicales et patronales qui collectent et gèrent ces fonds.</p>	

suite sur : www.cgt.fr



5ème Congrès OFICT - CGT

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

1er - 2 et 3 février 2012 - Montreuil

document de mise en débat

p 1 - Préambule
p 2 - 1ère partie
p 4 - 2ème partie
p 9 - 3ème partie



Lieu du Congrès

confédération cgt
263 rue de Paris à Montreuil (93)
Salle 13 du RDC, noyau B

Dates

1er - 2 - 3 février 2011

Accueil à partir de 13h00

Début du congrès : 14h00

Fin du congrès : 12h30

Déroulement du Congrès

Il vous sera précisé
au retour des vacances de Noël.

Contributions au débat

Merci de nous retourner les contributions,
individuelles ou collectives, sur le mail de
l'OFICT : ofict.equipement@cgt.fr.

LE PETIT MOT DU SECRETAIRE GENERAL PIERRE THOMAS

Chère camarade,
Cher camarade,

*Tu as entre les mains le document de mise en débat
proposé par la Commission exécutive de l'OFICT pour
le Congrès des 1er, 2 et 3 février 2011.*

*Ce congrès sera-t-il historique ? En tous cas il se place
dans la perspective nécessaire de faire de l'OFICT un
outil efficace pour faire progresser les garanties
collectives des ingénieurs, cadres et techniciens du
MEDDTL et de ses Etablissements Publics, et de
promouvoir nos services publics et leurs missions.*

*Il y a toutes les raisons de marquer une évolution
importante de l'activité syndicale spécifique CGT dans
la Fédération de l'Équipement-Environnement.*

*Pour la première fois le congrès est en passe d'être
vraiment l'affaire de toutes les composantes de la
fédération.*

*Les enjeux importants tournent autour de la capacité
des ICT du ministère à revendiquer et du lien entre
toutes les catégories pour avancer ensemble, des moyens
à se donner à la CGT, avec l'OFICT, pour cela.*

*Le document est là pour être discuté. Chacune et
chacun peuvent faire des remarques et donner leur avis
et les transmettre à l'OFICT. La discussion se conclura
au congrès le 1er, 2 et 3 février et devra permettre de
disposer d'une orientation solide et d'une commission
exécutive pour progresser.*

P R E A M B U L E

Nous sommes dans un contexte où l'inquiétude grandit face à la crise et aux mesures de super austérité décidées dans différents pays d'Europe, où l'oligarchie financière va jusqu'à faire et défaire des gouvernements. La France est aussi menacée de récession et de destruction de la cohésion sociale par la politique d'austérité et de mise en cause systématique des services publics. Les salariés se retrouvent en première ligne.

Après notre système de retraite, notre sécurité sociale est maintenant dans le collimateur. L'argument du comblement nécessaire des déficits publics est utilisé comme arme de communication massive. Nicolas Sarkozy déclarait voilà peu devant un parterre d'étudiants en gestion : « Cette crise peut être pour notre pays une opportunité de prendre des mesures qu'il n'aurait jamais acceptées en dehors de la période de crise. » La mise en opposition de toutes natures au sein du monde du travail est un objectif recherché.

Dans la fonction publique de l'État, le gouvernement annonce régulièrement de nouvelles mesures de restrictions budgétaires qui entraînent une dégradation accentuée des missions de service public, des conditions de travail et de rémunération des agents. Perspectives RH 2013, objectif de réduction du budget de fonctionnement des Établissements Publics du ministère de 15% en 2 ans en sont des traductions. De plus en plus de voix, diverses, dénoncent la logique mortifère de diminution sans fin des moyens des services publics.

Les privatisations gagnent du terrain. Les fusions de services et les mutualisations de moyens sont davantage porteuses de remises en cause que de nouvelles synergies. Il en va ainsi avec le projet de regroupement des CETE et des services techniques centraux en un nouvel établissement public.

L'encadrement est désormais sommé d'organiser l'abandon de missions "non prioritaires". Plusieurs sondages attestent de la chute du moral des cadres. Il n'en va pas autrement dans notre ministère et ses établissements publics, confrontés à la poursuite de la RGPP. Écartés des décisions stratégiques, les cadres sont cependant chargés de leur mise en œuvre, sommés de gérer les diminutions de moyens et abandons de missions et leurs conséquences sur les équipes de travail.

Les techniciens, les contrôleurs, les secrétaires administratifs et autres corps de catégorie B voient leurs missions de plus en plus remises en cause, notamment au travers des projets de fusions du ministère. Le Nouvel Espace Statutaire (NES) entérine le déclassement de ces catégories et ajoute de nouveaux obstacles au déroulement de carrière. Les corps administratifs et d'exploitation sont les plus lésés.

Les réorganisations successives, les pertes de compétences, la désorganisation, voire le délitement des services, laissent un goût amer. L'absence de lisibilité et de visibilité sur l'avenir, le travail dans l'urgence, l'écart

entre les objectifs et la réalité des moyens accordés (exemple : le Grenelle de l'Environnement), interrogent sur le sens même du travail.

L'individualisation croissante des rémunérations, avec la PFR ou ces équivalents, et demain la « prime d'intéressement à la performance collective », loin de permettre une reconnaissance du travail de chacun, met les agents et services en concurrence.

L'encadrement constitue un champ d'investigation et d'expérimentation idéal pour des formes nouvelles d'exploitation.

L'alourdissement des charges de travail, les dépassements horaires, la pression des objectifs, compromettent l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et portent atteinte à la santé des ingénieurs, cadres et techniciens. Chacun connaît des collègues en souffrance.

L'idée est de plus en plus partagée qu'on ne peut plus continuer comme ça.

Revaloriser le travail est l'outil pour retourner cette logique de crise : salaire, emploi, conditions de travail, résistance au mode actuel de management mais aussi nouvelle expansion du service public et conquête de pouvoirs par les salariés.

A partir de ce constat et après avoir tiré les enseignements des 3 années passées, ce document met en débat des propositions concernant des axes et une démarche revendicative, la vie syndicale pour croître en efficacité.

1 ÈRE PARTIE

UN REGARD SUR LES 3 ANNEES PASSEES

Le contexte des 3 dernières années a été marqué par la poursuite de la RGPP, des coupes claires dans les effectifs et les missions, des réorganisations successives de services, un blocage des salaires et l'individualisation des rémunérations, la remise en cause de la RTT, des projets de fusions de corps qui touchent aux métiers et aux missions, une nouvelle réforme s'attaquant à nos régimes de retraite.

Les ingénieurs, cadres et techniciens (ICT) sont de plein fouet percutés par ses mesures. La place des cadres tout comme celle de la technicité sont remises en cause. La souffrance au travail s'exprime jusque dans des actes désespérés.

Face à cette situation, l'OFICT s'est efforcée de développer une activité qui contribue à faire grandir des résistances, avancer des revendications et soit aussi porteuse d'alternatives aux politiques mises en œuvre dans notre ministère.

Comme nous nous y étions engagés au dernier congrès, l'OFICT a été la cheville ouvrière de la construction des journées fédérales des 11 et 12 mars 2009 sur l'ingénierie publique. Si la participation et la teneur des débats ont été de bonne facture, ces journées n'ont toutefois pas connu d'autres suites à ce jour qu'un compte-rendu dans le journal « Échanges » assorti d'une dizaine d'entretiens avec des cadres supérieurs du ministère ; le sujet reste toutefois d'actualité.

La RGPP a été au centre de la rencontre-débat des cadres supérieurs et cadres dirigeants de la fonction publique de janvier 2009 sur l'initiative de l'UGICT et de l'UGFF. L'OFICT a assuré une très bonne participation de cadres du ministère. Un tract de l'OFICT a aussi été distribué à l'entrée d'un séminaire ministériel à l'attention des cadres supérieurs ainsi qu'un autre avec la fédération.

Les conséquences des réformes en cours sur la situation de l'encadrement ont fait l'objet de différents articles dans la lettre de l'OFICT. L'évolution de l'état d'esprit de celui-ci s'est exprimé de façon inédite par l'élection d'un camarade IPEF (ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts) sur liste commune CGT-FSU pour laquelle l'OFICT s'est pleinement engagée.

Dès le printemps 2009, l'OFICT a développé des expressions dénonçant des risques pesant sur la RTT des cadres à l'occasion de la mise en chantier d'une nouvelle instruction ministérielle. La diffusion d'un tract spécifique, la signature par près de 500 cadres d'une pétition de l'OFICT en complément de la pétition fédérale et l'audience de l'OFICT auprès de la DRH ont abouti, au-delà d'aspects plus généraux, à d'importants bougés concernant la RTT de nos catégories. Alors que la menace pesait d'une extension du régime du forfait-jours jusqu'à la catégorie B, seule une partie de la catégorie A se trouvera potentiellement concernée. De plus, le passage à ce régime au lieu d'être automatique ne pourra se faire que sur "demande expresse de l'agent". Enfin la circulaire sur les DDI a consolidé ces acquis dans notre administration. Une nouvelle bataille s'engage avec l'arrêt du conseil d'État du 29 juin 2011 sur les forfaits-jours.

Les projets de fusions de corps en catégorie B tout comme la réforme du NES ont donné lieu à des expressions spécifiques. 2 réunions fédérales sur la catégorie B se sont tenues avec une présence active de l'OFICT. Si la première a débouché sur la mise au point d'une pétition fédérale bien qu'insuffisamment reprise, la seconde n'a pas permis de concrétiser une perspective d'une journée d'action commune à l'ensemble de la catégorie B en raison de divergences d'approche entre composantes fédérales.

L'OFICT a participé activement aux États Généraux des Professions Techniciennes organisées par l'UGICT et s'est efforcée de porter la consultation nationale lancée au lendemain de ces rencontres.

Elle a participé sur un autre plan aux rencontres des TSE en formation dans les 2 établissements de l'ENTE.

Concernant les projets de fusion des corps d'ingénieurs de premier niveau, l'OFICT a joué un véritable rôle fédératif au sein de la fédération et au-delà dans l'élaboration du positionnement de la CGT tout comme dans sa participation aux

expressions unitaires. La mise au point et la diffusion massive d'un 4 pages spécial en a été la traduction principale. La relance d'un collectif ingénieurs a été suivie de la parution d'un numéro d'un nouveau journal spécifique (Intérêt Général) à l'attention des ingénieurs.

L'OFICT a relayé les appels aux différentes mobilisations nationales interprofessionnelles et professionnelles. Il en va ainsi des retraites avec le développement d'éléments d'analyse spécifiques à la situation de l'encadrement.

Face aux blocages des salaires et à l'individualisation des rémunérations, l'OFICT a mis au point un 4 pages d'analyse et revendicatif qui a fait l'objet d'une diffusion papier dans différents services au delà de l'envoi électronique et qui a rencontré un bon accueil.

Un article paru dans la lettre de l'OFICT sur la dette publique a rencontré un écho dans la fédération.

L'OFICT s'est enfin investie dans les campagnes électorales de la CGT : avec le SNOA en direction des techniciens et grande maîtrise, dans la consultation pour les CTP de DREAL et de différents services et dans le cadre des élections du 20 octobre 2011. Pour ces dernières, un matériel spécifique a été tiré avec l'aide de la fédération à 10 000 exemplaires, dont plus de 6000 ont été effectivement distribués avec la participation de l'OFICT (Administration Centrale, DRIEA, DRIEE, UT94, DREAL Nord Pas-de-Calais, IGN, CETMEF, CERTU, CETE...).

Concernant la vie syndicale, le bilan est plus contrasté.

Au positif, une plus grande insertion de l'OFICT dans la vie fédérale, une meilleure reconnaissance de sa place et de son rôle dans la fédération. Au lendemain du 4ème congrès où la pérennité même de l'OFICT était en question, a succédé une période marquée par des échanges réguliers entre 1ers dirigeants de l'OFICT et de la fédération, une invitation de l'OFICT aux congrès de différents syndicats nationaux, la décision - historique - d'affiliation à l'OFICT et à l'UGICT de 2 syndicats nationaux SNPTRI et SNOA.

Au positif toujours, la réunion plutôt régulière d'un collectif A et B en administration centrale, des relais identifiés aux initiatives de l'OFICT dans plusieurs services, une parution plus régulière de la lettre de l'OFICT et sa reproduction dans le courrier du militant, la constitution de fichiers de diffusion catégorielle. A cela s'ajoute la participation aux travaux de la commission exécutive de camarades relevant de syndicats non encore affiliés ou adhérents à d'autres fédérations, l'élargissement de la CE à de jeunes diplômées, sans oublier la participation significative à la direction de l'UGICT et à ses initiatives.

De telles évolutions ne peuvent cacher des faiblesses voire des reculs. La nécessité de l'OFICT n'est pas perçue par tout le monde, la participation à son activité reste fluctuante.

Les difficultés d'association de tous les membres de la CE à la vie de l'OFICT comme de réunions de certains collectifs, le travail à quelques-uns sont aussi à mettre au passif tout comme, sur un autre plan, le caractère quelque peu obsolète de notre fichier "affiliés" ou le manque d'actualisation des pages OFICT sur le site fédéral. Toutes ces questions méritent d'être revisitées.

Des limites tiennent aussi à l'insuffisance de moyens militants et matériels mis à disposition de l'OFICT.

Mais la plus grande limite au développement d'une activité spécifique revendicative et de déploiement tient à notre incapacité, jusqu'à ce jour, à se doter, en dehors d'expériences limitées, de véritables "collectifs" ou "référents", sur le terrain, dans les services et territoires comme notre dernier congrès en avait décidé. C'est sans nul doute une question dont le 5ème Congrès devra débattre. Tout nous invite, les dernières élections en portent témoignage, à développer sur une toute autre échelle une activité spécifique en direction des ICT.

2ÈME PARTIE

AXES ET DEMARCHE REVENDICATIVE DE L'OFICT : UNE EFFICACITE INDISPENSABLE A DEVELOPPER

Les « Grenelle » avaient suscité dans l'encadrement quelques espoirs de nouveau départ pour le ministère. La crise financière est aujourd'hui utilisée pour justifier tous les reculs sociaux et désigne les fonctionnaires, et particulièrement les cadres, comme des boucs émissaires médiatiques.

Le besoin de technicité est en partie reconnu au nom de l'expertise, et en même temps dévalorisé par rapport aux carrières de management. Les professions administratives continuent d'être en manque de reconnaissance.

Le management emprunte plus que jamais ses concepts au secteur privé : décisions unilatérales sur des critères essentiellement comptables, oppositions catégorielles, logique des compétences étrangère au statut...

Il n'y a guère d'échanges avec les collègues, qui ne fasse le constat en même temps des difficultés professionnelles, des collègues qui craquent, des doutes, des colères, de l'écœurement face à l'opacité des stratégies, la dégradation des conditions de travail et des rémunérations. Le travail et les missions du service public gardent en même temps un sens fort. La volonté d'agir pour maintenir le sens et l'efficacité du service public restent.

Les jeunes (ou moins jeunes) recrutés arrivent dans les services pour mettre en pratique leurs savoirs et découvrent les services comme ils sont. Ils n'ont pas les références « d'avant la crise ». Ils se heurtent à une rémunération très en dessous de leur qualification, aux difficultés de leur installation, à un premier poste sur lequel ils ne sont pas toujours accompagnés comme il le faudrait, et qui ne correspond pas toujours à un poste de débutant, au gré des postes vacants. Par contre, ils s'investissent dans leur travail et veulent réussir dans leur poste.

L'approche catégorielle et ses perspectives : de la « Direction du Personnel » à la « Direction des Ressources Humaines »

La dimension catégorielle est importante, mais de plus en plus vidée de son sens de reconnaissance de la qualification : les règles de déroulement de carrière, la grille de rémunération, les possibilités de mobilité choisies représentent en partie des garanties obtenues au cours du temps, précieuses en période de crise. L'État les fait évoluer dans un sens rétrograde :

- fin de la notation pour un mode d'évaluation tout aussi contestable ;
- évolution vers le « mois de bonification » pour tous, qui vide de son sens la revendication CGT de reconnaissance du travail par l'accélération de carrière plutôt que par des primes ;
- emploi fonctionnel, invention du grade à accès fonctionnel, de la carte des emplois, logique d'emploi et non plus de carrière ;
- « l'obligation » d'occuper un poste accessible au grade supérieur pour être promu.

Les revendications catégorielles des ingénieurs, cadres et des techniciens ont besoin aujourd'hui d'être mises en cohérence dans le cadre d'une approche revendicative spécifique. Notre employeur nous demande de mettre en œuvre et de subir en même temps un management cohérent avec la RGPP et non plus une gestion des personnels pour les missions de service public : gestion des compétences, cellules d'écoute, individualisation des carrières et des rémunérations, entretien professionnel, management par projet, par objectif, de performance, temps de travail forfaitisé et piloté par la commande, reclassement et mobilité forcée, mise en concurrence des agents et avec le secteur privé, démarche qualité, indicateurs essentiellement quantitatifs, etc.

C'est bel et bien le « Wall Street Management » dénoncé par l'UGICT.

Nous sommes en conséquence amenés à encadrer, à développer des procédures, à répondre aux besoins des usagers, des collectivités, à faire de la recherche dans ce cadre.

La logique des compétences est au cœur de ce management. Elle vise à ne plus reconnaître - et donc payer - les déqualifications détenues, mais seulement les compétences nécessaires à l'exécution des tâches contenues dans la fiche de poste. Elle permet de réduire la formation à l'utilitaire.

Ce management a aussi pour finalité de permettre des évolutions majeures du service public et de « convaincre » les ingénieurs cadres et techniciens du service public de s'y plier : éloignement des décisions stratégiques et décisions uniquement descendantes, culture du « faire-faire », expertise finalisée par des objectifs fixés par l'État plutôt que par les besoins de la société, réduction des coûts considérée comme une fin en soi, soutien à la compétitivité des entreprises privées regardée comme étant en tant que tel l'intérêt général. Tout cela abouti à réduire considérablement les marges de manœuvre des cadres.

Le sens même du travail de nos collègues est ainsi attaqué, et l'empêchement de « bien travailler », qui n'empêche pas de « trop travailler » accroît les déceptions, les découragements, les atteintes à la santé...

Les ingénieurs, cadres et techniciens ont toutes les raisons de s'inscrire dans les batailles revendicatives pour le service public et ses missions, avec les autres catégories d'agents et les usagers.

Construire des garanties

Salariés au même titre que les autres, les ingénieurs, les cadres, les techniciens du MEDDTL ont besoin de garanties dans leur vie professionnelle.

1. Pour un droit d'expression

Pouvoir s'exprimer professionnellement sans crainte pour leur carrière et leur travail jusqu'à pouvoir argumenter un refus dans des conditions

qui ont besoin d'être précisées. Pouvoir discuter collectivement des moyens à mettre en œuvre. Le besoin de débat public contradictoire se développe et en même temps, des décisions de plus en plus unilatérales sont prises. Elles impliquent fortement les cadres et techniciens qui ont pourtant besoin des marges de manœuvre pour en être pleinement acteurs. L'indépendance du fonctionnaire, inscrite au statut, a besoin d'être confortée et étendue.

2. temps de travail

Au nom de la responsabilité, et de l'autonomie de l'organisation du travail, le management mis en œuvre ne protège plus le cadre et le technicien d'un travail sans fin, sans horaires définis, à la recherche de toujours plus de productivité, personnelle et pour les autres. Il est urgent de poser des limites effectives, de protéger la vie au travail, la santé et la vie personnelle. L'arrêt de la cour de cassation du 29 juin 2011 qui impose des règles au forfait-jour donne l'opportunité de revenir sur le sujet pour de nouvelles avancées.

- Décompte de toutes les heures de travail, pour toutes les catégories, récupération ou paiement des heures supplémentaires y compris pour la catégorie A, respect des garanties minimales, implication du CHSCT sont à l'ordre du jour.
- La question de la charge de travail doit être abordée. Elle n'est pas toujours facilement quantifiable en temps de travail, quoique les hiérarchies l'évaluent... Approche collective, transparence, voies de recours, rôle du CHSCT : la réflexion doit être engagée.

3. Égalité professionnelle femmes-hommes

Sous-reconnaissance des professions féminisées, organisations du temps de travail, des formations sur des modèles masculins, discrimination dans l'accès aux postes à responsabilité, le management reproduit les stéréotypes, malgré un accès plus important des femmes à l'encadrement. La période fait craindre des retours en arrière qui concernent les femmes et les hommes. De nouveaux débats, pour de nouvelles garanties sont nécessaires.

4. Missions et Technicité

Le « verdissement » du ministère s'accompagne de la suppression de grandes missions, la majeure partie de la route, l'ingénierie publique etc. et d'une politique du faire-faire. La reconquête des missions passe par la mise en œuvre de coopérations avec les collectivités, à partir de la technicité et de la qualification. Il s'agit d'enrichir les missions avec la mise en œuvre de toute la qualification, l'appel à la créativité, à la culture.

Fusions de corps : pour quelles missions, avec quel management ? Les cloisonnements, entre corps, entre ministères, entre fonctions publiques d'Etat et Territoriale ne sont pas satisfaisants, au moment où il est fait appel à plus de pluridisciplinarité. Autre chose est de justifier ainsi les abandons de technicité qui sont à l'opposé de vraies coopérations pluridisciplinaires.

Il s'agit aussi de transformer l'exercice de la technicité parce qu'elle doit prendre en compte les besoins sociaux, la transformation du travail, le besoin de démocratie.

5. Recrutements, Mobilité

Nous revendiquons une mobilité choisie. Il faut en discuter les moyens et les garanties. Les procédures d'affectation, inspirées du secteur privé, avec son « marché de l'emploi », ses entretiens d'embauche, la concurrence systématique, voire les chasseurs de tête et le coaching se veut une réponse à l'aspiration à la liberté de postuler et à l'égalité des chances. Elle n'empêche ni les vacances de poste, ni la mobilité forcée, les conditions mise à l'avancement, ni les cellules d'écoute et de reconversion après les plans de suppression de poste, ni les blocages d'origine budgétaire contraires à la mise en œuvre des politiques publiques.

La fonction publique d'Etat dispose d'outils efficaces de mobilité : son maillage dans les territoires, le grade qui représente des droits liés au salarié, la protection de l'emploi, des moyens de formation pour accompagner des changements de domaine professionnel.

Des dispositifs négociés d'accompagnement sont à concevoir : logement, frais de déménagement, frais

de transport, prise en compte de la scolarisation des enfants...

6. Formation

Les questions de formation reviennent sur le devant de la scène au travers des fusions de corps et de l'évolution des missions, de leurs implications sur les écoles de formation d'ingénieurs et de techniciens notamment.

Les enjeux du ministère nécessitent le développement de ces écoles : acquis social des formations rémunérées, bien sûr, mais surtout maîtrise par le ministère du socle de formation de ses cadres et techniciens et identification des moyens.

Il est indispensable de revenir à une formation qualifiante cohérente avec les objectifs du service public permettant de donner un sens aux efforts de formation des agents à l'inverse de formations « saupoudrées » et remises en cause par les charges de travail. La revendication de 10% minimum du temps de travail en formation est pleinement d'actualité. La question des marges de manœuvre de l'encadrement pour construire des parcours de formation avec les agents est également posée.

7. Reconnaissance des qualifications

La vie professionnelle des cadres et techniciens accumule les contraintes au point de poser fortement les problèmes d'attractivité des recrutements et des postes.

L'absence de reconnaissance des qualifications est criante pour les jeunes. Les carrières sont construites comme des parcours d'obstacles. La refonte des grilles (NES de la catégorie B et nouvelle grille du A) constitue un recul. Tout cela écrase un peu plus la grille de la catégorie C. La CGT propose une refonte des grilles cohérente avec les revendications salariales du public et du privé. Comment faire partager cette référence ?

Le système de primes est censé être radicalement simplifié par la PFR (Prime de Fonction et de Résultat) ou son équivalent. Tout d'abord, cela ne réduira pas les écarts des taux des primes entre administrations, établissements, frein à la mobilité choisie. Surtout, l'individualisation est renforcée et la rémunération tirée vers le bas. Enfin, la rémunération des ingénieurs, cadres et techniciens

qui comporte une part importante de primes, s'en trouvera d'autant plus fragilisée.

La CGT propose de passer d'un système de management par les primes à un système permettant à toutes et tous d'atteindre le haut de grille correspondant à sa qualification de départ, et de valoriser le travail individuel par des bonifications de carrière.

La CGT a des repères revendicatifs en terme de niveau du SMIC brut à 1700€ et d'échelle de rémunération en fonction du niveau de qualification. Comment arriver à en faire la référence pour nos collègues, du niveau bac au doctorat ?

8. L'évaluation

L'évaluation devient un pur outil de ce management, axé sur le savoir-être, voire la soumission aux objectifs. Construire un management alternatif passe aussi par le changement du système d'évaluation, son recentrage sur la reconnaissance du travail et la progression de la qualification. Le jugement condamnant les critères d'évaluation des cadres d'Airbus mérite d'être connu et discuté.

9. Retraite, Pénibilité

L'enjeu pour la CGT reste la possibilité pour chacun de prendre sa retraite à 60 ans à taux plein (ou plus tôt en cas de métiers pénibles) avec un taux de remplacement au moment de la retraite de 75% de la rémunération de référence.

Cela implique la prise en compte des années d'études supérieures.

Le problème du taux de remplacement touche particulièrement les ICT de la Fonction Publique du fait de l'importance de la part des primes dans la rémunération globale. Le RAFP (fonds de pension alimentés par une cotisation sur les primes) n'est pas prêt, en pleine crise, de résoudre le problème. Les ICT constituent ainsi une cible privilégiée pour les assurances privées, mettant alors l'ensemble du système de retraite basé sur la répartition en difficulté

Le management actuel accroît la pénibilité du travail des Ingénieurs, cadres et techniciens. Au-delà du drame absolu des suicides, le stress, le « burn-out », la fatigue deviennent des réalités au quotidien pour un certain nombre d'entre nous, jusqu'à la pathologie.

Il faut changer le management, et en même temps mobiliser les CHSCT sur ce type de risque professionnel.

3ÈME PARTIE GAGNER EN EFFICACITE...

Notre congrès va se dérouler dans un contexte de réflexion sur l'évolution de l'outil syndical, dans la recherche d'une plus grande efficacité. Une telle réflexion concerne toutes les organisations. Elle a en particulier imprégné le dernier congrès de l'UGICT qui s'est déroulé en mars dernier. Il en va de même pour l'OFICT: outil de la fédération et outil des ICT eux-mêmes, notre réflexion cherche à articuler une plus grande capacité à répondre aux aspirations des ICT et à assurer le déploiement de la cgt parmi eux.

Notre bilan sur le déploiement de la cgt et notre représentativité parmi les ICT, sur les moyens dont nous disposons pour mener une activité revendicative efficace, pousse à de profondes transformations :

- Le nombre d'affiliés à l'OFICT est stabilisé autour de 800, dans un contexte global de diminution du nombre de syndiqués à la cgt, mais qui pourrait croître de façon substantielle après la décision prise par de nouveaux syndicats de la fédération d'affiliation à l'UGICT de syndiqués relevant de son champ.
- Le syndicalisme catégoriel est dominant dans les catégories A et B. En catégorie A, notre audience globale est stable mais faible - à peine supérieure globalement à 11 %. Elle recule de 2 points par rapport à 2009 en catégorie B, mais dépasse cependant les 27 %.

Tel est le bilan qui ne saurait nous satisfaire, d'autant que le détail des résultats électoraux montre qu'il n'existe aucune fatalité. Le renforcement de la cgt parmi les ICT et l'amélioration de notre représentativité impliquent de faire face au contexte d'évolution structurelle des salariés du ministère vers des catégories plus diplômées et à l'exigence de créer le renouvellement militant nécessaire compte-tenu du vieillissement, alors que les jeunes diplômés ne perçoivent toujours pas la cgt comme leur syndicat naturel.

- Si nous avons sur un plan revendicatif, comme précédemment rappelé, développé analyses, expressions et animé des actions avec des résultats, comme sur la RTT et les forfaits-jours, nous nous sommes aussi heurtés aux limites du développement d'une véritable activité spécifique dans les services, tenant à l'absence de relais sur le

terrain, à foriori d'organisations spécifiques.

C'est bien de plus et de mieux d'activité spécifique dont nous avons besoin et pour cela de l'organiser et de la rendre régulière. Nous évoquerons trois pistes de réflexion à ce propos.

Une organisation spécifique pleinement dans la fédération et avec ses syndicats.

Des progrès ont été accomplis, d'autres sont nécessaires appelant des efforts mutuels ; ceci passe par :

- des échanges réguliers entre 1er dirigeants de l'OFICT et de la fédération,
- la concrétisation de l'affiliation de nouveaux syndicats à l'UGICT
- l'intégration de cette nouvelle donne dans la vie de l'OFICT et dans la dimension catégorielle de son activité,
- la recherche de nouvelles affiliations,
- des coopérations avec tous les syndicats de la fédération.

Notre retour dans le secrétariat fédéral reste en débat : n'est-il pas le lieu qui permet de discuter et de traiter des préoccupations quotidiennes auxquelles les organisations qui composent la fédération ont à faire face ?

La prise de conscience croissante dans la fédération de l'enjeu stratégique du rapport de force parmi les ICT devrait s'accompagner de l'idée que l'aide au déploiement de l'OFICT est l'affaire de toute la fédération.

Les moyens de l'OFICT, matériels et en militants, doivent aussi être redimensionnés en fonction du nouveau périmètre d'affiliation et des transformations à opérer. Le travail au sein de la fédération doit s'accompagner d'une large ouverture vers des syndicats d'autres fédérations présents sur le périmètre du ministère et de ses établissements publics, avec l'UGFF, l'UGICT et l'UFICT des Services Publics.

Une organisation au plus près des ICT : développer un réseau de référents et de collectifs locaux

Faire vivre une activité spécifique au niveau local au plus près des agents et en lien avec les organisations locales est une exigence à la fois pour :

- enrichir notre démarche revendicative et notre ancrage à partir de la réalité des services et des aspirations des ICT,
- permettre une démarche de consultation des syndiqués et des ICT.
- animer une véritable activité revendicative et de déploiement dans les services,
- permettre de relayer nos campagnes nationales, assurer notre visibilité,

C'est pourquoi nous proposons de nous fixer l'objectif central d'identification de référents locaux dans les unions fédérales pour permettre l'intégration de l'activité spécifique dans l'activité de celles-ci, et dans les syndicats et sections locales.

Il s'agit également de favoriser la construction de collectifs locaux. Ceci implique une OFICT à l'écoute des besoins des organisations locales et de ses militants.

La mise en place de référents ou de collectifs de travail devait permettre de préparer la participation de militants de la commission exécutive et de son secrétariat à des initiatives locales.

La future commission exécutive devra déterminer les moyens et la démarche à mettre en œuvre pour construire ce réseau et le faire vivre et se fixer des cibles prioritaires.

Mieux s'organiser au plan national

Notre organisation actuelle a atteint ses limites. De profondes évolutions sont indispensables.

Une de celle-ci consiste à faire évoluer notre commission exécutive, lieu de débats réels des orientations de notre travail spécifique vers une commission exécutive élargie, impliquée et responsabilisée :

- suivi du stage collectif de direction,
- implication en tant que référents,
- participation à des groupes de travail thématiques
- implication dans la rédaction d'articles pour nos publications...

Le renforcement et l'élargissement de notre secrétariat sont indispensables pour animer le réseau de référents, participer à la vie fédérale et répondre aux nombreuses sollicitations, construire le travail revendicatif nécessaire.

De même, le renforcement et la diversification de notre travail revendicatif est un enjeu d'efficacité.

Nous proposons :

- la mise en place de groupes de travail thématiques en tant que de besoin : Evaluation, RTT, management..
- la réorganisation des collectifs à dimension catégorielle au sein de 2 pôles A et B
- la mise en place progressive d'un lieu de ressources statutaires qui s'appuie nécessairement sur des coopérations de travail avec les différents syndicats de la fédération, les élus dans les CAP et CCP, ainsi qu'avec l'UGFF.

Nos outils syndicaux doivent permettre d'accompagner nos évolutions

Syndiqués acteurs :

- par la création de module de formation d'accueil spécifique, à mettre à la disposition de la fédération et de toutes ses composantes ;
- par la participation aux formations fédérales et UGICT ;
- Par l'organisation de journées d'études.

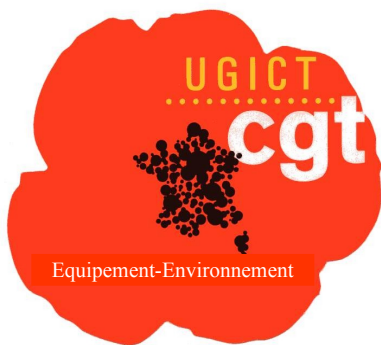
Communication efficace : besoin d'une réflexion approfondie sur ce thème peu discuté.

- Repenser le site internet ;
- Envisager au-delà de la lettre mensuelle de l'OFICT, une communication plus réactive ;
- Travailler à la régularité de nos publications : reconnaissance tous ensemble, intérêt général et le moulin à poivre (journal fédéral) ;

Des moyens et une organisation améliorés

- Connaissance des ICT et des syndiqués : Actualiser et généraliser le fichier de diffusion ;
- Disponibilité : Organiser une permanence de l'OFICT nationale.

Pour conduire ses évolutions, un renforcement de moyens militants par détachement total ou partiel est indispensable.



Annexe : repères revendicatifs de l'OFICT

Adoptés au 4ème congrès - octobre 2008

5ème Congrès OFICT - CGT

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

1er - 2 et 3 février 2012 - Montreuil

L'OFICT revendique :

- des garanties claires pour un droit d'expression, admettant les contradictions, tout en permettant la mise en œuvre des décisions.
- de donner aux usagers, aux élus des collectivités, aux entreprises, de réels moyens de participer aux décisions dans la transparence, au coté des personnels et de l'Etat.
- une élaboration des critères d'évaluation des missions qui prennent en compte l'efficacité sociale, construits à tous les niveaux de l'encadrement.
- un recensement des besoins et création d'emplois statutaires pour répondre aux missions et aux charges de travail.

L'OFICT revendique :

- Un réseau formation disposant de moyens suffisants, national et de proximité ;
- Le maintien et modernisation des formations dans les écoles du ministère avec pré-recrutement des élèves ;
- La réaffirmation de la mission de formation des agents du service public dans les écoles, et de manière complémentaire de leur mission de service public d'éducation ouvert aux usagers ;
- L'augmentation de l'effort de formation nécessaire, jusqu'à 10% du temps de travail des agents pour permettre aux agents d'assumer les missions du ministère, anciennes et nouvelles.

L'OFICT revendique :

- de reconquérir des grilles de salaires de la Fonction Publique reconnaissant la qualification sur la base d'un SMIC à 1700€

Bac	1,4 SMIC
Bac+2	1,6 SMIC
Bac+5 / mastère / ingénieur	2 SMIC
Bac+8 / doctorat	2,3 SMIC

- Doublement de la rémunération sur la carrière (en ne changeant pas de qualification) ;
- L'augmentation ou la création de débouchés de carrière en catégorie A pour les agents en catégorie B ;
- Construire un système de reconnaissance de la qualification des surdiplômés actuellement recrutés ;
- Développer le débat sur le lien entre la rémunération des ICT, leur travail, la relation avec les autres catégories, les contradictions entre solutions individualisées et garanties collectives.

L'OFICT revendique :

- Le rattrapage du pouvoir d'achat du point d'indice ;
- Des négociations salariales liant l'évolution du point d'indice et la croissance au-delà de l'inflation ;
- De privilégier un système de reconnaissance en terme d'accélération de carrière ;
- L'arrêt du tassement de la grille salariale.

L'OFICT revendique :

- La limitation de la part indemnitaire dans la rémunération ;

- L'intégration progressive des primes au traitement de base, permettant leur prise en compte pour la protection sociale.

L'OFICT propose de promouvoir d'autres critères d'évaluation du travail des agents, pour faire de ce moment un échange réellement constructif :

- Evaluation collective des résultats de l'unité, préalable aux évaluations individuelles ;
- Evaluation des objectifs corrélés aux moyens donnés pour leur réalisation ;
- Droit de recours sur les objectifs fixés et sur l'entretien d'évaluation ;
- Reconstruction de critères d'évaluation de la qualification, favorables à l'efficacité du service public, alternatifs des critères fondés sur la meilleure adaptation au poste et aux objectifs, à la performance dans la concurrence entre individus et services. Par exemple qualité du travail, promotion du travail collectif, de la coopération, sens du service public) ;
- Rééquilibrage du poids de l'avis du chef hiérarchique, de la CAP, du responsable RH dans le sens de la prise en compte de l'intérêt général.

L'OFICT revendique :

- Une refonte du système de concours assurant la promotion sociale, comme mode de recrutement privilégié ;
- Construire un système d'évaluation de la qualification acquise (notation – évaluation, reconnaissance de la formation continue, VAE...) ;
- La prise en compte des souhaits des agents sortant des écoles et la transparence des critères de première affectation ;
- La suppression de toute clause de mobilité imposée ;
- L'élargissement des possibilités de mobilité choisie, inter-fonction publique, permettant des réorientations professionnelles, ... ;
- La prise en compte de la situation familiale ;
- La compensation de tous les frais liés à la mobilité ;
- Le renforcement des prérogatives des élus du personnel sur les mutations et nominations.

L'OFICT revendique :

- Une organisation du travail respectant équilibre entre vie professionnelle et vie familiale ;
- Un décompte horaire quel que soit le profil de RTT ;
- Une maîtrise de la charge de travail en recensant les emplois nécessaires, et embauches correspondantes ;
- Un contrôle du temps et de la charge de travail par les représentants du personnel et la suppression des écrêtements ;
- Un pouvoir d'intervention des CHS pour faire aménager les charges de travail en cas de présomption de stress ;
- Le paiement des heures supplémentaires effectuées quel que soit le statut et le corps.

L'OFICT propose :

- D'obtenir la limitation des heures de fin de réunions, des temps de travail décents pour les cadres, expurger les chartes de gestion des éléments faisant référence à des qualités « masculines » telles que la capacité supposée à supporter des charges de travail sans limites, etc ;
- **De faire des propositions pour le prochain plan « parité » 2008-2010 ;**

- ***A l'intérieur des organisations syndicales, la charte de l'UGICT sur l'égalité femmes/hommes devrait être appliquée dans les structures afin d'introduire l'égalité professionnelle dans tous les thèmes de négociation et d'action.***



5ème Congrès OFICT - CGT

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

1er - 2 et 3 février 2012 - Montreuil

Je participe au 5ème congrès de l'OFICT les 1er, 2 et 3 février 2011 à Montreuil
accueil du congrès le 1er février à partir de 13h – fin du congrès le 3 février à 12h30

La participation au congrès (1er au 3 février) et les délais de route sont couverts par une autorisation spéciale d'absence (MEDDTL Secrétariat Général/DRH/Département des relations sociales 2/12/2011)

nom : prénom :

corps et grade : âge : sexe :

syndicat ou section syndicale :

service :

adresse professionnelle :

téléphone professionnel portable.....

mail :

Publications UGICT / OFICT reçues :

je reçois Options / la lettre de l'OFICT / Reconnaissance (B administratif) / Le Moulin à Poivre (Attachés)
/ Tous Ensemble (B techniques) Intérêt Général (Ingénieurs)

Renseignements pratiques

Les frais de transport seront pris en charge par l'OFICT sauf si ton syndicat le prend en charge par disposition particulière

L'hébergement est pris en charge par l'OFICT (pour les syndiqués venant de province), sauf dispositions particulières propre à ton syndicat. Il est impératif de nous informer le plus vite possible des nuitées que l'OFICT doit réserver :

réservation d'hôtel :

à prendre en charge par l'OFICT solution personnelle ou région parisienne

prise en charge particulière par ton syndicat

Nuitée du 1er au 2 février	Nuitée du 2 au 3 février

Observations

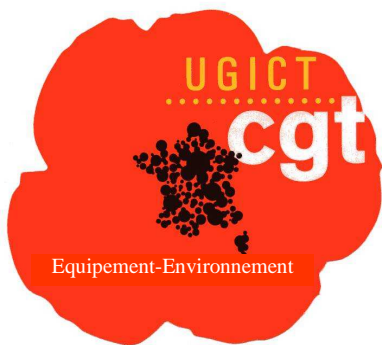
à renvoyer par e-mail, fax, courrier à l'adresse ci-dessous

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadre et techniciens de l'Equipement et de l'Environnement-

Case 543 - 263, rue de Paris - -93515-Montreuil Cedex

Téléphone : 01.48.18.82.14. – Fax : 01.48.51.62.50

E mail : ofict.equipement@cgt.fr - internet sur le site fédéral: <http://www.equipement.cgt.fr/rubrique581>



Fiche de candidature à la commission exécutive

5ème Congrès OFICT - CGT

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

1er - 2 et 3 février 2012 - Montreuil

Je suis candidat-e à la commission exécutive de l'OFICT

nom : prénom :

corps et grade : âge : sexe :

syndicat ou section syndicale :

service : Département.....

adresse professionnelle :

.....

téléphone professionnel.....portable.....

mail :

Publications UGICT / OFICT reçues :

Publications de l'UGICT

je reçois Options

je reçois Cadres Infos

Publications de l'OFICT

la lettre de l'OFICT

Reconnaissance (B administratif)

Le Moulin à Poivre (Attachés)

Tous Ensemble(B techniques)

Intérêt Général (Ingénieurs)

renvoyer par e-mail, fax, courrier à l'OFICT (coordonnées ci-dessous)

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadre et techniciens de l'Équipement et de l'Environnement-

Case 543 - 263, rue de Paris - -93515-Montreuil Cedex

Téléphone : 01.48.18.82.14. - Fax : 01.48.51.62.50

E mail : ofict.equipement@cgt.fr - internet sur le site fédéral: <http://www.equipement.cgt.fr/rubrique581>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat Général
Direction des Ressources Humaines

Département des
Relations Sociales

Paris, le - 2 DEC. 2011

Note
à
Mesdames et Messieurs
les chefs de services

Affaire suivie par : Lucinda DINIS DA SILVA
lucinda.dinis-da-silva@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 31 01 – Fax : 01 40 81 30 39

Objet : 5ème congrès de l'Organisation fédérale CGT des
Ingénieurs, Cadres et Techniciens de l'Équipement-Environnement
(O.F.I.C.T.)

Je vous informe que l'Organisation fédérale CGT des Ingénieurs, Cadres et Techniciens de l'Équipement-Environnement (O.F.I.C.T.) tiendra son congrès les 1er, 2 et 3 février 2012 à MONTREUIL.

Vous voudrez bien accorder les autorisations spéciales d'absence, et, le cas échéant, les délais de route, aux agents dûment mandatés, conformément aux dispositions du décret 82-447 du 28 mai 1982.

La chef du département
des relations sociales

Laurence NAVARRE

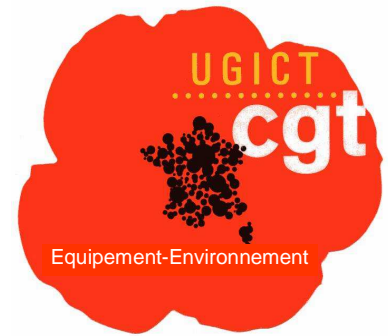
Copie à : Monsieur Bernard SALANDRE

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr

Tour Pascal B – 92055 La Défense cedex – Tél : (0)1 40 81 11 51 – Fax : (0)1 40 81 30 39

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer



Une stratégie ministérielle pour rassurer ?

Le CESE demande la suspension de la RGPP

Le 22 novembre dernier, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a voté, à une large majorité, et en dépit de fortes pressions, un avis présenté par la commission "aménagement durable du territoire" sur "les missions et l'organisation de l'Etat dans les territoires".

Cet avis prend de sérieuses distances avec la politique mise en oeuvre aujourd'hui.

Dans sa préconisation n°28 "le CESE estime nécessaire une suspension temporaire de l'application de la révision générale des politiques publiques pour conduire l'indispensable évaluation, associant notamment les collectivités territoriales, préalablement à une réorientation". Il souligne l'intérêt de combiner objectifs et moyens dans une démarche d'ensemble impliquant la société.

Il recommande la mise en place de dispositifs publics transparents de suivi et d'évaluation.

Cet avis fait écho à votre opinion majoritaire

Cet avis est à croiser avec les résultats de l'enquête réalisée au printemps dernier par l'IFOP pour *Acteurs Publics*. Elle révélait que 80 % de hauts fonctionnaires voulaient en finir avec la règle du "1 sur 2", 2 sur 3 demandaient la réorientation de la RGPP en soulignant sa logique purement comptable et même sa suppression pour près de 1 haut fonctionnaire d'Etat sur 3.

et aux revendications de la CGT sur la stratégie ministérielle

La CGT a mis en avant lors de l'élaboration de la "stratégie ministérielle" des points incontournables. Il en va notamment :

- des rapports missions /moyens qui doivent relever d'une évaluation permanente et à tous les niveaux ;
- de la stabilisation des structures et du besoin de coopération entre toutes les directions, services et établissements, pour mettre un terme aux incertitudes, menaces permanentes, si déstabilisatrices ;
- des relations avec les collectivités territoriales, pour renouer des liens dans les territoires sur tous les sujets des politiques du MEDDTL, au vu des effets de plus en plus dénoncés du triple mouvement RGPP, RéATE, réforme des collectivités territoriales ;
- de la réduction de la centralisation par "Bercy" de tous les sujets, contredisant la dimension interministérielle affirmée du développement durable et bloquant toute avancée statutaire pour les personnels et de gestion des recrutements.

Les personnels se sont exprimés le 20 octobre dernier

La consultation sur la stratégie ministérielle ne peut avoir la prétention d'être le seul baromètre des opinions digne d'intérêt alors même que le "dialogue social" et la "concertation" sont au plus bas depuis plusieurs années. Le vote des personnels en octobre dernier qui conforte la place de la CGT comme 1ère organisation syndicale dans un périmètre ministériel profondément modifié doit être entendu. Il faut en finir avec les plans d'austérité, les réductions d'effectifs, le gel des salaires, les surcharge de travail, la pénibilité et le management sous pression.

Il faut changer de management

Le pilotage par des critères essentiellement comptables et de haut en bas doit céder la place à une démarche tournée vers l'expression des besoins des services et des personnels, des collectivités et des populations, dans la recherche d'une nouvelle efficacité.

Les cadres doivent pouvoir jouer un véritable rôle contributif dans l'élaboration des réformes et la mise en oeuvre des politiques publiques. Le droit d'expression professionnelle (incluant le droit d'expression de désaccords) doit être reconnu, la garantie d'indépendance contenue dans le statut doit être confortée.

Les diplômés et l'expérience professionnelle doivent être reconnus, tout comme la technicité.

Le droit à la santé doit être garanti à chaque agent, les différentes formes de pénibilité doivent être reconnues.

La réglementation du temps de travail doit être respectée et renforcée, un suivi des charges de travail étant indispensable.

Pouvoir concilier vie professionnelle et personnelle, c'est vraiment une question stratégique !

De 1980 à 2008, date de déclenchement de la crise, la part des dépenses de l'Etat dans le PIB a diminué de 15 % tandis que, dans le même temps, la charge de la dette publique, c'est-à-dire le paiement des intérêts sur la dette par l'Etat, doublait. Plus généralement, les dépenses publiques dont les rémunérations des fonctionnaires ne doivent pas s'analyser comme un prélèvement sur la richesse, elles sont au contraire une contribution à la création de richesses collectives. Par exemple, sans infrastructures en bon état, y-aurait beaucoup de productions efficaces pour le secteur privé ?



BULLETIN D'ADHESION OU DE CONTACT

Je souhaite me syndiquer

Je souhaite prendre contact

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____ Tél : _____

Bulletin à renvoyer à l'Organisation fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens de l'Équipement et de L'Environnement CGT (OFICT-CGT) – case 543 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil cedex

Contact : fd.equipement@cgt.fr / Site : www.equipement.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Note aux membres CE et aux organisations fédérales

Stratégie Ministérielle Présentation 14 décembre matin (Palais des Congrès - Paris)

La Stratégie ministérielle du MEDDTL a été présentée à l'encadrement supérieur du ministère par la ministre et le secrétaire général. La CGT a remis un tract à l'entrée des participants (un peu moins de 500). Chaque syndicat représenté au CTM avait reçu une invitation. **Cette matinée sans débat avec la salle a entendu les interventions suivantes :**

- L'analyse par IPSOS du dépouillement des réponses au questionnaire envoyé aux agents (pas à ceux des établissements publics). Sur 71 000 envois, 18 219 réponses reçues (26 %)
- Le rendu de trois séminaires interrégionaux (Aquitaine et Midi-Pyrénées ; PACA, Corse et Languedoc-Roussillon, Ile-de-France, Basse et Haute Normandie)
- Le retour des méthodes et consultations par les 3 membres de l'équipe projet stratégie ministérielle (MM. Brillet CGEDD, Gourio CGDD, Sardin SG/SPES)
- La présentation de la **stratégie ministérielle** par le secrétaire général (le **document de 28 p** ayant été remis à l'issue de la réunion et devant être mis en ligne)
- L'intervention du secrétaire général du gouvernement (M. Lasvignes) estimant que le MEDDTL est désormais la force administrative de la volonté politique de développement durable, « c'est un acquis et cela m'étonnerait que l'on y revienne », et s'agissant de la REATE que la présence interministérielle dans les territoires « sera inévitable » tout en faisant remarquer que les effectifs MEDDTL comptent pour 56 % dans les DDI

- Le discours de la Ministre a fait référence au besoin de stabilité qui a été compris, comme à la nécessité de donner « du sens et de l'horizon ». Le savoir faire et l'expertise constitueraient les leviers à faire fructifier pour traiter aussi bien les enjeux de court que de long terme. L'insistance est placée sur trois chantiers : mieux réguler, un management ouvert à chaque agent, améliorer expertise et évaluation économique.

Parmi les éléments de synthèse présentés par IPSOS, l'équipe projet et les pilotes des trois séminaires interrégionaux, on peut relever les suivants (dans les termes relevés).

Le besoin de reconnaissance des agents cité à 75 % comme un gage d'efficacité. Une très forte demande de sens. Le besoin d'écoute des personnels. La nécessité de contenus concrets et de déclinaisons pratiques du développement durable. Pas d'expression sur le retour en arrière des structures à la situation d'avant 2007. La demande de stabilisation. Le temps nécessaire à dégager pour appréhender les appels à la transversalité ou au partage des actions et projets. Le décalage du contenu des réponses entre celles des A + et celles des autres catégories.

Le secrétaire général identifie trois questionnements qui motivent le besoin de stratégie ministérielle : identité/image/ressenti des agents. Après quatre ans de bouleversement, il y a besoin de stabilisation et de sens. S'agissant du rapport missions/moyens, il estime que la réalité de moyens raréfiés qui va se poursuivre doit être conjuguée avec la stabilisation souhaitée. Il rappelle que la stratégie ministérielle n'est pas un répertoire des métiers, pas une exégèse de la stratégie nationale de développement durable, ni non plus un plan d'actions immédiates.

Au titre des suites annoncées : rendre compte aux agents (outre la stratégie elle-même, tous les matériaux de l'élaboration devraient être disponibles), déclinaisons nécessaires dans les services, quelques déclinaisons nationales sur des thèmes d'actions prioritaires.

Nous communiquerons prochainement notre appréciation du document « stratégie ministérielle » dévoilé le 14 décembre.

Montreuil, 14 décembre 2011



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 15 décembre 2011

**A l'attention de
Jean HEDOU – Secrétaire général FEETS-FO**

Cher camarade,

Nous avons bien reçu la proposition de FO d'une entrevue intersyndicale concernant le projet de restructuration des huit CETE, du SETRA, du CERTU et du CETMEF.

Le projet de restructuration du ministère se focalise sur l'émanation d'un statut. Or, pour la CGT l'essentiel n'est pas là.

Le statut actuel de services déconcentrés des CETE, n'a pas empêché l'arrêt des activités de contrôle et d'ingénierie, ni même la suppression de 300 postes, le recrutement de personnel précaire en CDD, et la spécialisation des activités via les pôles de compétences et d'innovation déstructurant leur territorialisation. Ce statut n'évite pas non plus la perte de compétence par exemple des ITPE obligés d'exercer trois postes pour prétendre au divisionnariat, alors qu'il serait nécessaire qu'ils restent en poste pour accéder au niveau d'expertise requis dans les CETE. Nous ne voyons pas en quoi un service à compétence national (SCN) empêcherait ces effets délétères pour les agents et les services restructurés.

Il n'y a aucune raison non plus pour que la RGPP épargne les SCN. En outre, nous connaissons la situation du SCN Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatique (CPII), dont l'activité est assurée pour moitié par la sous-traitance d'entreprises privées, et ce sans en être passé par un statut quelconque. Actuellement les informaticiens du CPII utilisent de moins en moins leurs compétences et doivent se recentrer sur des activités de management de projets.

Quant aux établissements publics, nous avons la référence de l'IFSTTAR qui concède l'exploitation de ses brevets à la société privée VECTRA. Or, cette société vendant de multiples matériels, ternit l'image des matériels MLPC pour vendre des produits italiens par exemple ! Toujours au sein de l'IFSTTAR, nous ne pouvons ignorer la création du *LCPC-Experts* filiale de l'IFSTTAR et EGIS une société semi-privée, dont l'objet est d'exercer sur le champ concurrentiel l'expertise traditionnellement développée dans les CETE.

Au travers de ces brefs exemples, la démonstration est faite que le statut ne prémunit de rien. Il ne s'agit donc pas pour la CGT de se focaliser sur ce piège, par nature réducteur des revendications des agents en termes de missions et de moyens. C'est une différence majeure que nous exprimons qui justifie l'existence de différentes organisations syndicales et pour laquelle notamment les agents nous ont renouvelé leur confiance. Nous tenons à rappeler que la CGT demeure, suite aux élections du 20 octobre, la première organisation sur le champ de ces services (CETE et STC). La CGT défend le besoin de services publics au bénéfice de toute la nation, notamment le service technique ultime rempart garant de l'indépendance et de la légitimité de la sphère publique pour porter ses politiques. Cette indépendance ne peut être garantie que par des agents sous statuts publics.

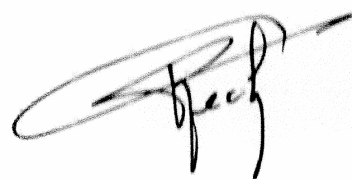
Missions de services publics et statut des agents. Telles sont nos revendications.

Par exemple aucune mission n'est évoquée concernant la conservation et la gestion du patrimoine, que ce soit pour les routes, les voies ferrées, le fluvial, le maritime, les bâtiments, ... Or le meilleur des développements n'est-il pas de préserver ce que l'on a ? Car après une étape d'équipement du territoire, de construction de réseaux et d'infrastructures, la seule alternative proposée par les majors du BTP est un renouvellement accéléré pour générer de la croissance et dégager des marges. C'est une vision purement mercantile et une négation des vrais besoins publics qui ne nécessite effectivement pas la conservation des services techniques ! Là encore, le statut sera un feu de paille pour résister à la vague néolibérale de privatisation des missions et des activités.

La CGT demeure une force de combat et une force de proposition. C'est pourquoi, nous poursuivrons dans la défense des missions et des moyens en amendant le texte de l'administration. Cependant, nous ne sommes pas naïfs et il paraît certain que l'échelon politique, par conviction et par dogmatisme en prenant comme opportunité la crise actuelle pour casser davantage les services publics, refusera d'apporter les sécurités et garanties nécessaires. Nous en tirerons alors les conclusions qui s'imposent, tout en jetant dès à présent les bases du combat à mener indépendamment de l'évolution statutaire.

Par ailleurs, nous ne sommes pas dupes non plus de l'objectif de la douzaine de réunions avec le cabinet de la ministre, qui était de mesurer le degré d'acceptation de cette restructuration, bref la résistance des agents.

Reçois, Cher Camarade, nos salutations syndicalistes.



Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La directrice du cabinet de la ministre

Paris, le 12 DEC. 2011

Messieurs les Secrétaires généraux,

Par courrier du 23 novembre que vous avez cosigné, vous attirez mon attention d'une part sur la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux voies navigables et notamment de son comité de suivi, d'autre part sur le recrutement des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Je tiens tout d'abord à vous réaffirmer ma volonté d'avoir avec les organisations syndicales représentatives du ministère un dialogue constructif et de qualité. A ce titre le protocole d'accord signé le 24 juin dernier concrétise cette volonté.

Je vous confirme que les réunions du comité de suivi instituées par le protocole d'accord précité doivent être le moment privilégié d'élaboration avec les organisations syndicales signataires de la cartographie des emplois. Le projet d'accord sur cette cartographie et le décret qui en découlera feront quant à eux l'objet des concertations règlementaires avec les Organisations Syndicales représentatives.

Concernant les OPA, le ministère est actuellement dans l'impossibilité d'effectuer des recrutements tant que le décret du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers n'aura pas été révisé. Afin de procéder à cette révision, dès le 18 octobre 2011, j'ai demandé au vice-président du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable de diligenter une mission à cet effet et de me fournir avant la fin du premier trimestre 2012 un rapport complet. En l'attente compte tenu de l'urgence de certains travaux de maintenance, il a été décidé, au titre de l'année 2011, de recruter 14 mainteneurs de droit publics qui ont vocation à être intégrés dans l'établissement public au 1^{er} janvier 2013. De son côté l'établissement public VNF recrutera, au titre de l'année 2012, 12 mainteneurs en contrat à durée indéterminée.

Monsieur Hubert LEBRETON
Secrétaire général CFDT
30 Passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Monsieur Daniel PUIGMAL
Secrétaire général UNSA Développement Durable
1, boulevard Jules Guesde
10026 TROYES CEDEX

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général CGT
263, rue de Paris - Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Soyez assurés que j'entends que tout soit mis en œuvre pour que le futur établissement public puisse effectuer pleinement sa mission dans le respect du protocole d'accord signé.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous transmettre.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Secrétaires généraux, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Marie-Claire DAVEU

La Rochelle, le 14 décembre 2011

BILLET D'HUMEUR SYNDICAL N°16

INQUIETUDES ! SABORDAGE STATUTAIRE ANNONCÉ ?

La SNOP/SNPAM/CGT ne trempera pas sa plume dans l'encrier de l'Administration, le dernier projet de nouvelles grilles indiciaires des Officiers de Port adjoints diffusé sur les ondes portuaires ne reprend aucune des réflexions et revendications CGT concernant la mise en place du nouvel espace statutaire.

Les voies d'eau sont nombreuses : absence de troisième grade et d'évolution de déroulement de carrière, ouverture par le bas mais aucune sortie par le haut, indice sommital inférieur à l'ensemble de la catégorie B.

Si certaines peuvent être aveuglées, d'autres causeront à terme la perte du navire « Officiers de Port adjoints », le conservatisme dans l'atypisme est inquiétant pour l'avenir de notre corps.

Il est grand temps d'ouvrir vos yeux, un corps isolé sans passerelle avec un recrutement faible est voué à l'extinction !

Le rapport sur l'audit portuaire préconisant le statu quo fixe des pistes de réflexion, s'en détacher serait la mauvaise route qui conduirait aux écueils.

La volonté du SNOP/SNPAM/CGT se situe en dehors des animosités syndicales sans calcul de prospectives. La demande d'un corps unique de catégorie « A » par la CGT est bien antérieure à 1981, d'ailleurs nous avons manqué à virer faute de circonstances favorables. Le chambardement statutaire était l'occasion d'assainir notre position instable, le corps unique était la solution adaptée.

Plusieurs routes sont possibles, entre loxodromie et orthodromie la plus sûre est celle qui évite les icebergs. La SNOP/SNPAM/CGT ne souhaite pas suivre celle du TITANIC.

La CGT ne cautionnera pas le maintien de l'atypisme du corps des Officiers de Port adjoints, nous refusons de nous enfermer dans une posture dogmatique, avec un képi comme coiffure, sans aucune perspective pour l'avenir.

C'est pourquoi : Le sabordage de l'âme devrait être enseigné dans les écoles de marine (Olivier Weber) et nous ne pouvons l'accepter.

Les secrétaires généraux de la Section Nationale des Officiers de Port SNPAM CGT

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.
34 allée du sable 33470 GUJAN-MESTRAS

Syndicat Officiers de Port CGT Terre Plein de la Citadelle Port 3957 76 600 LE HAVRE



Tél : 02 32 72 75 61 Email: snop.snpmcgt@gmail.com

Site internet: <http://www.officiersdeport-cgt.fr>



Déclaration CGT au CCAS du 15 décembre 2011

Cette dernière réunion de l'année 2011 se tient dans un climat de profonde inquiétude pour les personnels dans les services du MEDDTL et dans les DDI, renforcé par la mise en œuvre d'un nouveau plan de rigueur accentué par les augmentations de tarifs de l'énergie, des taxes sur les mutuelles et sur les produits de première nécessité.

Dans toutes les réunions de comités techniques dans les services la CGT dénonce l'aggravation de la souffrance au travail générée par la poursuite des suppressions d'emploi et des réorganisations qui entraînent des fermetures de sites et des surcharges de travail.

La dégradation du pouvoir d'achat des salariés du privé comme du public ainsi que celui des agents retraités ne saurait être compensée par l'augmentation du SMIC au 1^{er} décembre qui met en évidence une fois de plus la smicardisation de la grille des salaires dans la fonction publique avec un nombre grandissant de catégorie C mais aussi de catégorie B qui devront « bénéficier » d'une indemnité différentielle pour atteindre le SMIC. La CGT revendique la refonte de la grille et l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Dans ce contexte, le budget d'action sociale du MEDDTL est largement insuffisant et ne permet pas de répondre aux besoins des agents en matière de logement, de restauration, d'actions en direction des familles (prestations sociales, vacances loisirs culture...) et en direction des retraités et des ayants droits.

Nous attendons toujours les réponses aux questions soulevées par la délégation du CCAS lors de l'entrevue du 30 août 2011 avec le conseiller social de la ministre et notamment :

- La réserve de précaution de 1,4 millions sur le budget n'a pas été formellement levée.
- Les moyens nécessaires à l'activité du président du CCAS, des présidents de CLAS et des membres du CCAS et des CLAS ne sont toujours pas régularisés. Aucun agent dans le cadre de son activité professionnelle ne doit faire l'avance de ses frais de transport et ne doit attendre le remboursement de ses frais de déplacement pendant des délais inacceptables. La CGT exige que des mesures d'organisation soient prises dès le début de l'année 2012 pour permettre au président du CCAS de mener l'activité que son mandat lui confère.
- Le patrimoine social et les moyens financiers nécessaires pour en assurer l'entretien doivent être pérennisés même si les crédits ne relèvent plus du budget d'action sociale (aucun crédit n'a été affecté par le ministère à cet entretien depuis 2009). La CGT demande que tout ce qui concerne le patrimoine social continue à être soumis à l'examen du CCAS.

- L'avenir des CLAS dans tous les services du Ministère et dans les DDT(M) doit faire l'objet de toutes les attentions et de mesures concrètes pour permettre leur fonctionnement et garantir une action sociale de qualité au plus près de tous les agents actifs et retraités. Pour cela, la CGT exige que la circulaire du 26 juin 2000 soit appliquée et que la révision de la charte de gestion RH des DDI conforte l'existence des CLAS.

L'ensemble de ces points doit faire l'objet de réponses précises lors de ce CCAS.

Concernant le suivi du budget d'action sociale la CGT demande que le CCAS dispose de l'ensemble des éléments en amont afin de participer effectivement à la répartition des crédits entre tous les RBOP (y compris l'administration centrale) et exige davantage de transparence dans l'utilisation de ces crédits afin de lui permettre d'assurer pleinement son rôle qui est de garantir la bonne utilisation des crédits dédiés à l'action sociale des personnels actifs et retraités du MEDDTL.

La CGT réitère sa demande de constitution rapide de toutes les commissions régionales afin de leur permettre de travailler efficacement sur le budget 2012 en matière de réponse aux besoins recensés dans les services et d'utilisation optimale des crédits délégués. Il est notamment impératif que la première délégation de crédits couvre l'ensemble des champs de l'action sociale (restauration, CIL, arbre de Noël...)

Globalement sur le volet budgétaire la CGT rappelle sa revendication d'élever le budget de l'action sociale à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions des agents du MEDDTL.

La CGT prend acte des engagements écrits du Ministre de la Fonction Publique concernant l'harmonisation des prestations d'action sociale des agents des DDI (restauration, arbre de Noël, séjours d'enfants) et exige naturellement l'abondement des crédits d'action sociale du MEDDTL par le budget de la Fonction Publique. Pour la CGT, cette harmonisation doit impérativement concerner l'ensemble des agents du MEDDTL.

Par ailleurs, suite aux lettres de mission du Ministre de la Fonction Publique aux inspecteurs des affaires sociales et du budget concernant l'évolution de l'action sociale des agents de l'Etat, la CGT demande que parallèlement à la concertation lancée au sein du Comité Interministériel d'Action Sociale, ce dossier fasse l'objet d'une concertation spécifique au sein du CCAS et d'une négociation avec les organisations syndicales du MEDDTL .

Cette fin d'année est aussi le moment de l'organisation des arbres de Noël. La CGT dénonce les dérives constatées dans plusieurs services à l'initiative des directions voire des préfets bafouant le respect de la réglementation en vigueur qui confie la responsabilité de cette organisation aux CLAS. La CGT déplore que malgré les recommandations de la FNASCE, certaines ASCE continuent en toute illégalité à faire subir une discrimination entre les enfants d'agents en ne distribuant des cadeaux qu'aux enfants de leurs adhérents à l'occasion de l'arbre de Noël du service.

Pour 2012, la CGT demande contrairement au mandat précédent qu'une rencontre nationale des Présidents de CLAS soit organisée sur deux jours en début de mandat. Il est également impératif que les moyens soient dégagés pour assurer la formation de tous les nouveaux présidents pendant l'année 2012.

L'acquis que représente pour les agents le prêt d'installation pour la décohabitation des enfants étudiants ne couvre pas l'ensemble des demandes exprimées par la CGT pour de nouvelles prestations. Ce prêt devra faire l'objet d'une évaluation sur la publicité réelle dans les services, sur son montant et sur ses critères d'attribution. La CGT renouvelle sa demande d'un prêt bonifié d'accession à la propriété et à l'amélioration de l'habitat existant dans d'autres ministères.



La CGT, avec le syndicalisme mondial, n'abdiquera pas.

Les Etats ont négocié pour sauver la Face, Ils ont abandonné les Hommes et la Planète Face aux réalités et à l'urgence.

Achevée avec une prolongation de 30 heures comme image d'une volonté inébranlable de sauver la planète confrontée au changement climatique, la Conférence de Durban dispose en fait d'un résultat insignifiant et dont la perspective peut même conduire à un recul important. Cette conclusion, pour une part théâtrale, cache très mal un immobilisme irresponsable.

L'absence totale de garanties de lutte contre le réchauffement climatique via une économie alternative bas carbone, de transformation sociale et écologique ; l'absence criante de mesures sociales, permettant de s'engager dans une transition juste, sont malheureusement les vrais marqueurs de l'épisode Sud-Africain.

Le protocole de Kyoto est prolongé mais il ne subsiste que l'Europe, à l'unité bien fragile de ses Etats, à s'y engager soit 11 % des émissions mondiales de gaz à effets de serre.

Une négociation vers un nouvel accord global, entre les 194 pays de l'ONU, s'ouvre pour se finaliser en 2015. Ses conclusions, après ratification par les Etats, pourraient entrer en application en 2020. Ce serait là une grande victoire nous dit-on. Mais pour qui ? Et sur quelles bases objectives, dans la mesure où les dispositions contraignantes deviennent hypothétiques, laissant préjuger qu'en aval de l'éventuel accord, chacun pourra faire ce qu'il veut ? Et où est la réponse à l'urgence incontestable ? Il ne saurait non plus échapper que toute disposition concrète de financement est remise à plus tard, laissant le fonds vert sans solde. Les USA avec le Canada, la Russie et le Japon, grands responsables d'une issue sans grande surprise, ont même enfoncé un coin dans la démocratisation de la gouvernance de ce fonds décidée à Cancun (CA avec 50 % de pays en développement).

Pour la CGT, la Conférence de Durban affiche un très petit résultat. Il est même globalement en recul sur le socle qui, jusque là, existait et avait pu sortir consolidé à Cancun en ouvrant des perspectives. Une victoire diplomatique affichée n'est pas en soi une victoire pour le climat.

Durban devait mettre en œuvre les décisions de Cancun, il a décidé de les remettre soit à plus tard, soit carrément en cause. Les ambitions supplémentaires en sont d'autant plus absentes, fussent-elles démontrées indispensables par tout le corps scientifique et réclamées par tout le mouvement associatif et syndical. Une question de démocratie est bel et bien posée. **Elle met en lumière la trop faible place d'acteur direct faite à la société civile représentative.**

Les logiques capitalistes et libérales, les choix financiers à court terme, incompatibles avec la cause à traiter, restent la seule tasse de thé des Etats dominants. Ils y ajoutent des politiques d'austérité inefficaces pour l'économie et poison pour le climat et les travailleurs.

Les grands de ce monde préfèrent agir à l'OMC pour toujours plus de concurrence et de marché que de travailler avec l'OIT et les syndicats de salariés pour combattre le dumping social et environnemental, élever les conditions faites aux travailleurs du monde et concrétiser une solidarité nord/sud.

Ainsi n'est pas pris en compte un mandat à l'OIT pour engager un travail sur le contenu à mettre (socle de protection sociale, formation, sécurité sociale professionnelle, qualité de l'emploi, salaire....) à une transition juste et à l'emploi décent conquis dans le texte de Cancun.

Sur le social comme sur l'environnement, cette conférence apparaît comme celle du renoncement.

L'Europe et la France réussissent certes à afficher l'inverse, faisant valoir des ambitions qui tranchent avec les autres pays industrialisés ou émergents comme la Chine et l'Inde. Cette présentation est certes flatteuse mais le leadership revendiqué doit être fortement relativisé si l'on ajoute aux émissions de l'Europe ou de la France le solde carbone des produits industriels importés. C'est alors 45% en plus d'émissions dont elles sont responsables, des émissions supplémentaires essentiellement en Asie et dans le transport !

C'est le bilan carbone des délocalisations des productions et de la désindustrialisation, sans compter que la gestion actuelle de la crise en France n'est en rien un modèle en matière de développement durable comme de démocratie, et encore moins un modèle de justice sociale.

Si l'Europe et la France viennent à saisir leur engagement isolé sur Kyoto pour mettre une pression supplémentaire sur les salaires au nom d'une compétitivité un peu plus déséquilibrée, les salariés seront légitimes à se soulever, la CGT sera avec eux. Cette manière de jouer le bon élève du climat en réalité contre le social est insolente.

Le gouvernement français et l'Europe restent avant tout les défenseurs de l'ordre économique établi. Quand le Président de la République affirme « ça commence à bien faire ces questions écologiques ! », on peut comprendre derrière ses appels à baisser le coût du travail, l'idée selon laquelle « ça commence à bien faire ces questions sociales ! ». La France et l'Europe ne font que pousser des mécanismes de marché et réduire les services publics, amenuisant les capacités de maîtrise par la collectivité de l'enjeu posé et d'action efficace.

Le gouvernement français ne s'élève d'ailleurs pas contre la tenue de la prochaine conférence climat au Qatar, pays le plus émetteur de CO² par habitant et un des plus opprimant envers les femmes, et les travailleurs pour lesquels le syndicalisme est interdit.

Cette décision est un très mauvais signe d'autant que l'Arabie Saoudite, autre pays qui freine les négociations climatiques, à l'origine, à Durban, d'une proposition de rédaction remettant en cause la mise en œuvre d'un contenu social à la transition juste et au travail décent, présiderait la rédaction du texte de fond sur la vision partagée à long terme ! Il y a là un double scandale, une provocation indigne de l'ONU et des Etats qui la composent. Le message n'est que trop clair !

La lutte contre le changement climatique ne devra son salut qu'aux mobilisations et interventions des peuples dont les salariés avec leur mouvement syndical. La manifestation imposante à Durban de la société civile, le 3 décembre 2011, qui a porté le lien indissociable des aspirations écologiques et sociales, est de bon augure. Elle ouvre la voie à des suites intéressantes.

La CGT, en lien avec le vécu réel des salariés, avec la CES et la CSI continuera à initier, impulser et participer à l'élargissement du rassemblement. L'appel unitaire réalisé avec les associations depuis Durban sonne, au vu des conclusions de la conférence, comme un socle qui doit lancer les suites de luttes unitaires plus fortes et influentes. En juin 2012, à Rio, va se tenir le Sommet de la Terre, il doit être l'occasion d'y mettre les Etats devant leurs contradictions et responsabilités.

La CGT, avec le syndicalisme mondial, n'abdiquera pas. Elle va continuer à exiger un accord global fait de mesures contraignantes, juridiquement opposables, assises sur une intégration des dimensions sociale et écologique, en faveur d'une transition juste vers une nouvelle économie pour dessiner un nouvel air. C'est le chemin vers un Développement Humain Durable

Montreuil, France, le 15 décembre 2011

Tout savoir sur l'action syndicale dans la conférence de Durban : [Blog cgt-devdurable.com](http://Blog.cgt-devdurable.com), lien sites CGT, CSI, CES

SECRETARE GENERAL
J.M RECH

Secrétaires Général-Adjoint
Nicolas BAILLE
Maurice BARLA

Secrétaire à la Politique Financière
Francis C.

Trésorier-adjoint
Eric B.

Secrétaires à l'orga. et à la vie syndicale
Didier P.
Thierry G.

L'Equipe Fédérale vous présente ses meilleurs voeux pour cette Nouvelle Année

2012

Janvier						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5 JOURNEE D'ETUDE	6	7	8
9	10	11 SECRETARIAT	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25 BUREAU SECRETARIAT	26	27	28	29
30	31					

Février						
L	M	M	J	V	S	D
		1 CONGRES	2 OFICT	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15 SECRETARIAT	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29 SECRETARIAT				

Mars						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7 SECRETARIAT	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20 COMMISSION	21 EXECUTIVE	22	23	24	25
26	27	28 SECRETARIAT	29	30	31	

Avril						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11 SECRETARIAT	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25 BUREAU SECRETARIAT	26	27	28	29
30						

O.F.I.C.T.
Pierre T.

Secrétaire Politique
Francis C.

Suivi à la Politique Revendicative
Isabelle P.

Suivi du Bureau et classement
James V.

Mai						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10 SECRETARIAT	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23 SECRETARIAT	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6 SECRETARIAT	7	8	9	10
11	12	13 COMMISSION EXECUTIVE	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27 SECRETARIAT	28	29	30	

Juillet						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11 SECRETARIAT	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22 SECRETARIAT	23	24	25	26
27	28	29 SECRETARIAT	30	31		

Equipe administrative et technique

Michèle B.
Hafida B.

Jean-Guy

Septembre						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19 SECRETARIAT	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Octobre						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 SECRETARIAT	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 BUREAU	25	26	27	28
29	30	31 SECRETARIAT				

Novembre						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14 SECRETARIAT	15	16	17	18
19	20	21 COMMISSION	22 EXECUTIVE	23	24	25
26	27	28 SECRETARIAT	29	30		

Décembre						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5 BUREAU SECRETARIAT	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19 SECRETARIAT	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

DATES A RETENIR	SECRETARIATS (22)	BUREAUX (4)	COMMISSIONS EXECUTIVES (4)
JOURNEE D'ETUDE (1)	CONGRES (1)	STAGES : ACTION SOCIALE du 30 janvier au 3 février - 31	STAGES : RESPONSABILITES SYNDICALES : du 10 au 13 avril
			STAGES : HYGIENE-SECURITE Du 4 au 8 juin,